

|                              |                           |
|------------------------------|---------------------------|
| Nombre de membres titulaires | : 34                      |
| En exercice                  | : 34                      |
| Présents                     | : 22                      |
| Votants                      | : 30                      |
| Convocation et affichage     | : 13/01/2022              |
| Président de séance          | : Monsieur Richard MOLINA |
| Secrétaire de séance         | : Monsieur Laurent TORGUE |

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Carlos ALEGRE, Damien BAYLE, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Bruno FANGET, Christian FOREL, Yves FRAYSSE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Ronan PHILIPPE, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Laurent TORGUE.

Pouvoirs : Brigitte BOURRET (pouvoir à Jean-Yves BONNET), Sylvette DAVID (pouvoir à Sylvie BONNET), Laurence DUMAS (pouvoir à Damien BAYLE), Virginie FERRAND (pouvoir à René SABATIER), Denis HONORE (pouvoir à Antoine MARTINEZ), Christian MASSOLA (pouvoir à Danielle MAGAND), Martine OLLIVIER (pouvoir à Laurent MARCE), Simon PLENET (pouvoir à Richard MOLINA).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Hugo BIOLLEY, Olivier DE LAGARDE, Yves RULLIÈRE

**BC-2022-18 - ADMINISTRATION GENERALE - APPROBATION DU PROCES VERBAL - BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 DECEMBRE 2021**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**APPROUVE** le Procès-Verbal du Bureau Communautaires du 16 décembre 2021, **CHARGE** Monsieur le Président d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2022-19 - DEVELOPPEMENT HUMAIN - SPORTS - AVENANT A LA CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DU GYMNASSE DE LA LOMBARDIERE CONCLUE AVEC LA COMMUNE DE DAVEZIEUX**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**APPROUVE** le projet d'avenant N°1 à la convention d'occupation à titre précaire du gymnase de La Lombardière conclue avec la commune de Davézieux ayant pour objet d'autoriser l'occupation des locaux pendant les vacances scolaires,

**AUTORISE** Monsieur le Président à finaliser et à signer l'avenant dont le projet est annexé à la présente délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce afférente à ce dossier et le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2022-20 - ATTRACTIVITÉ ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - HABITAT - AIDE A LA REALISATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DE L'OPAH-RU COEUR DE VILLE HISTORIQUE D'ANNONAY - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A 3 PROPRIETAIRES BAILLEURS ET DEUX COPROPRIETES**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**APPROUVE** l'octroi d'une aide financière de 2 763 € maximum à Monsieur Sullivan MICHEL, de 8 345 € maximum à Madame Colette ROUCOUX, de 13 379 € maximum à la SCI M&M 21, de 9 529 € maximum à l'agence GOUDARD PATOT et de 13 482 € maximum à l'agence SOLIHA IMMOBILIER pour les travaux d'amélioration de ces logements,

**PRECISE** que le montant de la subvention accordée pourra être réajusté à la baisse en fonction du montant final des travaux sur présentation des factures acquittées,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à réaliser toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2022-21 - ATTRACTIVITÉ ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - CONVENTION AVEC LE COMITE TERRITORIAL ARDECHE FFME 07 PORTANT SUR LE REEQUIPEMENT DES SITES NATURELS D'ESCALADE**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**APPROUVE** le projet de convention en annexe conclue entre la communauté d'Agglomération Annonay Rhône Agglo et le Comité Territorial Ardèche de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (CT FFME 07),

**APPROUVE** le versement d'une subvention d'équipement de 20 000 € attribuée au CT FFME 07 pour le rééquipement et la mise en conformité des six sites naturels d'escalade sur le territoire d'Annonay Rhône Agglo, sur une durée courant jusqu'au 30 juin 2023.

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention dont le projet est annexé à la présente délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2022-22 - ATTRACTIVITÉ ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE) NORD ARDECHE - SIGNATURE DU CRTE AVEC L'ETAT ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'AY**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**VALIDE** le contrat de relance et de transition écologique Nord-Ardèche, ci-annexé,

**PRECISE** que ce contrat est évolutif et qu'une nouvelle version est d'ores et déjà prévue pour l'année 2022,

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat de relance et de transition écologique, ci-annexé, ainsi que tout document en lien avec la présente délibération,

**CHARGE** Monsieur le Président, ou son représentant, de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération

Arrivé de Hugo BIOLLEY

**BC-2022-23 - ATTRACTIVITÉ ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - VIA FLUVIA - DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE A LA COMMUNE DE SERRIERES POUR LA REALISATION DE LA VIA FLUVIA - AVENANT N°1 A LA CONVENTION**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**VALIDE** le projet d'aménagement de la Via Fluvia à Serrières,

**VALIDE** le projet d'avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, ci-annexé,

**PRECISE** que le montant des dépenses afférentes au projet devra être inscrit en section investissement du budget principal d'Annonay Rhône Agglo pour l'année 2022,

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le projet de convention, ci-annexé, ainsi que toute pièce se rapportant à la présente délibération,

**CHARGE** Monsieur le Président, ou son représentant, d'effectuer toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération

**BC-2022-24 - ATTRACTIVITÉ ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - VIA FLUVIA - CONVENTION AVEC LA COMMUNE D'ANNONAY EN VUE DE L'ACQUISITION D'UNE PARCELLE ET DE LA REALISATION DES TRAVAUX DE LA VIA FLUVIA**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**VALIDE** l'acquisition, auprès de la commune d'Annonay, de la parcelle BE654 (9446m<sup>2</sup>), au prix de un euro,

**VALIDE** le projet de convention, ci-annexé,

**VALIDE** la prise en charge des frais d'acte correspondants par Annonay Rhône Agglo,

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer la convention et toute pièce se rapportant à la présente délibération.

**CHARGE** Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2022-25 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CADRE DE VIE - TRANSPORTS - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FEDER POUR LE PROJET DE NOUVEAU DEPOT DE BUS ET D'AUTOCARS**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**ACTE** le lancement du projet de dépôt d'autocars et de bus intégrant le mix énergétique,

**VALIDE** le plan de financement du projet tel que présenté,

**SOLLICITE** une demande de subvention au titre fonds européen de développement régional (FEDER) d'un montant de 1 831 500,00 €, soit 30% du montant total des dépenses d'investissement,

**CHARGE** Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de solliciter l'ensemble des aides mobilisables sur ces opérations et compatibles avec celles mentionnées ci-dessous,

**S'ENGAGE** à assurer sur ses fonds propres le solde du financement, sur le budget annexe des transports,

**CHARGE** Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2022-26 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CADRE DE VIE - REGIE EAU POTABLE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU RHONE-MEDITERRANEE-CORSE POUR LA REHABILITATION DE LA CONDUITE D'EAU BRUTE DU TERNAY.**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**ACTE** le principe d'application de la Charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable,

**CHARGE** Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour la réalisation de l'opération susmentionnée,

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer tout document se rapportant à cette affaire,

**CHARGE** Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération

**BC-2022-27 - RESSOURCES HUMAINES - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS - AVANCEMENTS DE GRADE ET PROMOTIONS INTERNES 2021**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**APPROUVE** la suppression des emplois suivants :

| Emplois  | Cat. | Nbre | Durée hebdomadaire |
|--|------|------|--------------------|
| Adjoint technique                                    | C    | 2    | Temps complet      |
| Adjoint technique principal de 2 <sup>e</sup> classe | C    | 2    | Temps complet      |
| Agent de maîtrise principal                          | C    | 1    | Temps complet      |
| Educateur des APS                                    | B    | 1    | Temps complet      |
| Rédacteur  | B    | 4    | Temps complet      |
| Attaché territorial                                  | A    | 1    | Temps complet      |
| Directeur territorial                                | A    | 1    | Temps complet      |

**APPROUVE** la création des emplois suivants :

| Emplois  | Cat. | Nbre | Durée hebdomadaire |
|--|------|------|--------------------|
| Adjoint technique principal de 2 <sup>e</sup> classe | C    | 2    | Temps complet      |
| Agent de maîtrise                                    | C    | 2    | Temps complet      |
| Educateur des APS principal de 2 <sup>e</sup> classe | B    | 1    | Temps complet      |
| Technicien territorial                               | B    | 1    | Temps complet      |
| Rédacteur principal de 2 <sup>e</sup> classe         | B    | 4    | Temps complet      |
| Attaché principal                                    | A    | 1    | Temps complet      |
| Attaché hors classe                                  | A    | 1    | Temps complet      |

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le charge de toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Fait à Davézieux, le 03/03/22**  
**Pour extrait certifié conforme au registre**  
**des délibérations du BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
**Le Président**

**Richard MOLINA**

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées ceci, après leur dépôt auprès des services du Contrôle de Légalité.  
Affiché le en vertu de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales